



Zewoforum

**Procédure individuelle d'examen
pour les recertifications**
Découvrez ce qui change

**Point de vue: les actions d'aide –
bien intentionnées ou bien
menées?**

Essai de Ruth Daellenbach

Les bulletins de versement disparaissent!
Et maintenant?

Sommaire 04.2016

4 Procédure individuelle d'examen pour les recertifications

Découvrez ce qui change

7 Calendrier des collectes 2017

89 collectes nationales prévues

8 Point de vue: les actions d'aide – bien intentionnées ou bien menées?

Essai de Ruth Daellenbach

10 Les bulletins de versement disparaissent!

Et maintenant?

12 Publication du nouveau rapport d'évaluation mutuelle de la Suisse par le GAFI

Les organisations à but non lucratif sont-elles suffisamment sensibilisées aux questions de la lutte contre le blanchiment d'argent et du financement du terrorisme?

15 Dons sécurisés avec SwissSign

Les organisations à but non lucratif suisses bénéficient de certificats SSL SwissSign gratuits pour le cryptage de leurs sites web d'appels aux dons

Joyeux Noël et une bonne année



Chères lectrices, chers lecteurs,

Avec le lancement des nouvelles normes Zewo et le développement d'une nouvelle procédure individuelle d'examen, nous avons franchi une étape. L'épreuve de vérité est maintenant devant nous: l'année prochaine, nous recertifierons les premières œuvres de bienfaisance selon les 21 normes Zewo en appliquant la nouvelle procédure d'examen. Découvrez ce qui change à la page 4.

Pour un monde meilleur

Depuis la crise des réfugiés, les médias s'intéressent de plus en plus à l'aide spontanée apportée par des bénévoles. La télévision suisse a produit toute une série de documentaires intitulée «Die Weltverbesserer». Ruth Daellenbach, experte en matière de coopération internationale, connaît les difficultés de l'engagement privé et prend position à la page 8.

Examen réussi

La Suisse a été mise à l'épreuve. Les con-

clusions de l'évaluation de la Suisse par le FATF/GAFI concernant les risques liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme sont maintenant connues. Vous découvrirez à la page 12 les résultats obtenus pour le secteur des organisations à but non lucratif et quelle sera l'étape suivante.

Un avenir numérique

Le bulletin de versement joue un rôle très important pour les organisations qui récoltent des dons. Ce moyen de paiement largement répandu va pourtant disparaître dans un avenir relativement proche. Vous découvrirez à la page 10 les nouvelles modalités auxquelles les œuvres de bienfaisance devront s'adapter. Nous nous pencherons de manière approfondie sur les effets de la numérisation sur les organisations d'utilité publique lors du congrès Zewo qui aura lieu le 13 septembre 2017. Ne manquez pas cette manifestation et réservez la date dès aujourd'hui.

En attendant, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour le futur immédiat: de joyeuses fêtes avec vos proches et une nouvelle année prospère, heureuse et paisible! Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et nous réjouissons à l'idée de vous compter en 2017 parmi les lectrices et lecteurs du Zewoforum.

Bien cordialement,



Martina Ziegerer,
Directrice de la Fondation Zewo

Procédure individuelle d'examen pour les recertifications

Découvrez ce qui change



Les 21 normes Zewo sont disponibles en allemand, en français et en anglais.

À partir de 2017, nous appliquerons la procédure individuelle d'examen pour contrôler que les œuvres de bienfaisance titulaires du label Zewo respectent bien les 21 nouvelles normes Zewo. Ce processus implique quelques nouveautés.

Les œuvres qui remplissaient les exigences jusqu'ici respecteront sans peine les 21 nouvelles normes Zewo. Le règlement est maintenant plus clair et plus concis. Nous avons éliminé les éléments superflus et, le cas échéant, comblé les lacunes. Nous nous sommes toujours efforcés de trouver des solutions modérées qui répondent aux attentes des donatrices et donateurs, tout en étant pratiques à mettre en œuvre pour les organisations qui collectent des dons. Nous en avons déjà fait état de manière détaillée dans de précédents articles du ZewoForum (voir p. ex. les numéros 01.2016 ou 04.2015). À partir de l'année prochaine, nous procéderons aux premières recertifications selon les nouvelles normes et procédures.

Nouveau: norme sur les réserves et les placements

Les règles précédemment appliquées par la Zewo ne contenaient aucune indication sur la durée pendant laquelle le capital devait couvrir les dépenses d'une œu-

vre de bienfaisance, ni sur ce que les organisations avec des valeurs patrimoniales devaient prendre en considération lors des placements financiers. Ces thèmes font régulièrement l'objet de controverses dans l'opinion publique. Ils seront maintenant traités par une norme à part entière.

Les règles suivantes s'appliquent désormais:

- L'organisation ne doit pas être surendettée. Le capital de l'organisation doit être positif.
- L'organisation doit définir des objectifs en matière de réserves si
 - le capital de l'organisation permet de couvrir les charges pendant moins de trois mois ou plus de 18 mois;
 - le capital de l'organisation plus le capital des fonds suffisent pour couvrir plus de 24 mois.

Elle définit elle-même le montant de ces objectifs.

- Les organisations qui disposent de valeurs patrimoniales de plus de 2 millions de francs doivent élaborer un règlement qui régit la gestion durable des placements.

Concrètement: des contrôles efficaces, efficaces et adaptés

L'utilisation efficace et efficiente des fonds et un contrôle interne adapté ont toujours été des conditions essentielles imposées aux œuvres de bienfaisance titulaires du label Zewo.

Pourtant, ces termes n'étaient pratiquement pas mentionnés dans le règlement précédent. Dans les nouvelles normes, ces notions ont été concrétisées sur la base d'une longue expérience de l'évaluation d'œuvres de bienfaisance.

Les principes suivants s'appliquent pour l'essentiel:

- L'organisation définit des objectifs d'efficacité pour son activité principale et les contrôle régulièrement.
- Les organisations titulaires du label de qualité Zewo consacrent au moins 65% de leurs ressources aux projets et prestations. Les dépenses de collecte de fonds et de publicité s'élèvent au maximum à 25%. La Zewo évalue toujours



Les 21 normes Zewo

la structure des coûts de l'organisation au cas par cas, ce qui signifie que les valeurs limites individuelles peuvent être plus basses.

- L'organisation doit examiner, de manière adaptée à sa situation, les risques qui pourraient menacer la réalisation de ses objectifs stratégiques, la fourniture de ses prestations, l'acquittement de son obligation de rendre des comptes et d'élaborer des rapports, ainsi que ses normes et ses valeurs, et veiller à ce que des contrôles internes adaptés soient effectués à ce sujet.

Un élément explicitement intégré: l'intégrité

Pour les œuvres de bienfaisance certifiées, des valeurs telles que l'honnêteté, la transparence, l'intégrité, le respect, la responsabilité et la performance sont considérées comme acquises. Elles le sont tellement qu'elles étaient jusqu'ici implicitement supposées, sans être mentionnées de façon explicite. Le nouveau règlement contient une norme portant spécifiquement sur l'intégrité. Cette norme ne présente aucune nouvelle exigence pour les œuvres de bienfaisance titulaires du label de qualité Zewo. Elle leur permet plutôt de se démarquer clairement, en adhérant à ces valeurs, des organisations douteuses et peu transparentes. À l'avenir, il sera encore plus difficile pour ces dernières de ne pas remplir les exigences de base imposées aux organisations d'utilité publique et collectant des dons, et de le dissimuler ou le justifier.

Il en va de même pour les aspects ci-après, maintenant réglementés dans la norme:

- Prévention et lutte contre la corruption par des contrôles internes adaptés et une gestion des risques adéquate
- Publication d'une politique de protection des données sur le site Internet
- Prévention des conflits d'intérêts correspondants

Adaptation des exigences de transparence au contexte actuel

Pour gagner et conserver la confiance des donatrices et donateurs, il convient d'informer ouvertement et honnêtement. Cette exigence capitale envers les œuvres de bienfaisance titulaires du label de qualité Zewo a été adaptée, sous certains aspects, aux possibilités techniques actuelles ou à l'évolution du cadre général:

- Le rapport annuel et les comptes annuels détaillés et révisés sont publiés sur le site Internet de l'organisation.
- Les comptes annuels sont toujours établis «true and fair» conformément aux principes de Swiss GAAP RPC 21. Ceux-ci exigent maintenant que le montant total de la rémunération de la direction des œuvres de bienfaisance soit publié. Cette condition n'est pas obligatoire pour les directions qui se composent d'une seule personne.
- Les ordres et mandats confiés à des membres de l'organe directeur suprême doivent être inscrits, conformément à Swiss GAAP RPC 21, comme des tran-

sactions avec des personnes proches.

- Dans le compte d'exploitation ou dans l'annexe des comptes annuels révisés, la structure des coûts doit être indiquée conformément à la méthodologie Zewo.
- Les liens d'intérêts pertinents avec des membres de l'organe directeur suprême sont divulgués.
- Le thème de l'efficacité est intégré sous une forme appropriée dans les comptes rendus publics.

Conserver ce qui fonctionne – simplifier et assouplir ce qui doit l'être

Les nouvelles normes sont fondées sur des éléments qui ont fait leurs preuves. Mais elles offrent également aux œuvres de bienfaisance, lorsque c'est nécessaire et possible, des simplifications et une plus grande marge de manœuvre. Ces adaptations concernent, en particulier, les aspects suivants:

- Le principe de l'activité à titre honorifique au sein de l'organe directeur suprême a été conservé. Pour les investissements en temps particuliers, des **rémunérations modérées** sont toujours **possibles**, sur décision de l'organe directeur suprême. **Pour cela, il n'est plus indispensable d'apporter la preuve de 100 heures de travail bénévole.**
- Les membres de l'organe directeur suprême peuvent, dans certaines conditions, assumer des tâches indemnisées sous la forme d'un **mandat**. La tâche, la durée et la rémunération doivent être définies par décision de l'organe directeur suprême.

- Le droit de signature collective continue de s'appliquer de manière générale. Mais des **exceptions permettant une signature individuelle** sont désormais possibles, si elles sont réglées par écrit et limitées de façon appropriée.
- Les petites organisations ont toujours la possibilité **de recourir à des réviseurs qualifiés qui ne sont pas inscrits au registre de l'Autorité de surveillance en matière de révision.**
- L'organe de révision n'aura **plus l'obligation de confirmer**, dans son rapport, **le respect de dispositions particulières de la Zewo.** Cette obligation spécifique de confirmation pour les organisations certifiées a été supprimée. Mais le respect de Swiss GAAP RPC est naturellement maintenu. Des explications concernant les écarts peuvent être documentées dans la Management Letter, dans le procès-verbal de la réunion de clôture ou dans le rapport à l'organe directeur.
- **Le rapport annuel n'est plus nécessairement requis sous forme imprimée.** La publication du rapport annuel et des comptes annuels au format numérique suffit.
- Les règles relatives à la collecte de fonds restent identiques pour l'essentiel. Des adaptations et des précisions ont été apportées au niveau des points suivants:
 - Il n'y a pas de **financement préalable** par les exécutants.
 - Il est explicitement exclu d'accepter de **l'argent liquide** dont on peut supposer qu'il provient d'activités répréhensibles.
 - Il n'y a pas d'accords sur **des objectifs nets** avec les sociétés collectrices de fonds.
 - Il n'est plus impératif de permettre aux donatrices et donateurs de choisir librement leurs **modes de paiement.**
- La coordination de grandes collectes de démarchage de nouveaux donateurs dans le calendrier des collectes est conservée. La flexibilité est toutefois plus grande. Il est maintenant possible de demander **une date supplémentaire** parallèle s'il n'y a presque plus de dates disponibles sur un trimestre. Les organisations encaissant **moins de 5 millions de CHF** de dons par an sont dispensées de la coordination.

Nouvelle procédure individuelle d'examen

Parallèlement, nous avons remanié la procédure d'examen pour la recertification. Elle est maintenant plus individualisée et plus fortement axée sur les domaines de risques concrets qui concernent une organisation. Nous continuons de convenir de l'examen des sous-organisations avec l'organisation mère. Les sous-organisations de très grande taille sont maintenant soumises à une procédure d'examen ordinaire si elles remplissent deux des critères suivants:

Total du bilan > 10 millions de CHF
Chiffre d'affaires > 20 millions de CHF
Emplois à temps complet > 50

Nous avons introduit les nouvelles mesures ci-après dans la procédure générale d'examen pour les recertifications:

- Lors de l'annonce de prochaines recertifications, les organisations reçoivent une annexe avec quelques questions. Celles qui retournent cette annexe dûment remplie reçoivent un questionnaire plus court portant sur la recertification. À l'avenir, nous élaborerons un questionnaire individuel pour chaque organisation.
- À l'issue de l'entretien de recertification, les organisations reçoivent une note de dossier. Cela permet aux personnes concernées de prendre position sur les points discutés. Nous avons testé cette procédure pendant plus d'un an. Elle a fait ses preuves.
- Nous donnerons ponctuellement plus de poids à l'évaluation du contrôle interne et la considérerons en fonction du contexte.
- En ce qui concerne l'orientation vers l'efficacité, nous procéderons à l'avenir à une estimation. En général, les organisations reçoivent à cet effet un document écrit.
- Lorsque des comptes annuels selon Swiss GAAP RPC ne donnent lieu à aucune réserve, il est possible de renoncer à une deuxième évaluation par le comité de certification, ce qui simplifie le processus. Le comité est toujours sollicité pour l'évaluation d'autres comptes annuels et il est à disposition pour répondre aux questions techniques spécifiques.
- Le comité du Conseil de fondation décide maintenant du renouvellement du droit de porter le label de qualité. Dans des cas particuliers, il peut transmettre

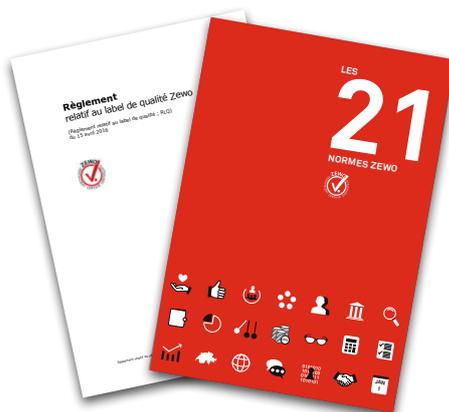
une demande à l'ensemble du Conseil de fondation en vue d'une décision. En général, cela raccourcit la procédure de recertification de quelques semaines.

- L'examen reste en principe valable pour cinq ans. Le Conseil de fondation de la Zewo peut toutefois déroger à cette règle dans des cas exceptionnels.

Dans le cadre de l'élaboration des nouvelles normes Zewo, les éléments clés du Swiss NPO-Code ont été intégrés dans le règlement. Par conséquent, il n'est plus nécessaire de mener une procédure d'examen complémentaire qui confirme le respect d'un autre règlement. Le renouvellement de l'étude sur la rémunération et le remaniement de la méthodologie Zewo concernant l'évaluation des charges administratives sont également prévus au cours de l'année 2017.

Acquérir de l'expérience

Il convient maintenant de mettre le nouveau règlement en pratique. Les œuvres de bienfaisance dont le respect des nouvelles normes sera contrôlé en 2017 selon la nouvelle procédure reçoivent actuellement un avis par courrier. Nous avons bien conscience que des questions concernant l'application peuvent surgir pendant la phase de transition. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos interrogations ou à vos incertitudes. N'hésitez pas à nous téléphoner.



TÉLÉCHARGEMENT

Les 21 nouvelles normes Zewo, le règlement du label de qualité Zewo et toutes les autres informations pertinentes se trouvent sur notre site Internet à la page «Téléchargements»:

> <https://www.zewo.ch/fr/telechargements>

Calendrier de collecte 2017

89 campagnes nationales prévues

En 2017, 44 œuvres de bienfaisance coordonneront les grandes collectes qui leur permettent de trouver de nouveaux donateurs et donatrices dans le calendrier des collectes.

Le calendrier des collectes comporte trois parties:

«Coopération internationale au développement», «Domaine national: santé, dépendance et handicap» et «Activités sociales et socioculturelles en Suisse ainsi que protection de l'environnement et des espèces». Chaque organisation peut utiliser un maximum de trois dates.

Plus de flexibilité et un plus grand choix

La Zewo établit chaque année un nouveau calendrier des collectes. Contrairement à autrefois, nous ne reportons plus automatiquement toutes les collectes de l'année précédente dans le nouveau calendrier. Nous ne reprenons que deux dates. Si une œuvre de bienfaisance réalise trois collectes, elle doit alors demander une troisième date. Les œuvres de bienfaisance ont ainsi plus de flexibilité pour choisir la date, et les organisations qui intègrent le calendrier disposent de plus de dates libres.

Une planification simplifiée grâce à des données stables

En 2017, 44 organisations coordonneront les campagnes nationales qui leur permettent de démarcher de nouveaux donateurs et donatrices. Le nombre d'organisations qui collectent des dons reste le même que

l'année dernière. Désormais, neuf œuvres de bienfaisance organisent une grande collecte trois fois par an et huit organisations n'effectuent qu'une seule collecte par an dans toute la Suisse. 27 œuvres de bienfaisance ont réservé deux dates, comme l'année passée. Cela correspond à la moyenne à long terme. Le nombre de collectes et d'organisations utilisant le calendrier des collectes n'a que très peu varié ces dernières années.

Réussir sa collecte de dons

À la demande de certaines œuvres de bienfaisance qui coordonnent leurs campagnes dans le calendrier des collectes, nous n'affichons plus le calendrier des collectes sur notre site Internet. Désormais, il est uniquement mis à la disposition des œuvres de bienfaisance participantes, pour un usage interne. Elles reçoivent le calendrier des collectes finalisé par courrier et par voie électronique. Nous remercions toutes les organisations titulaires du label de qualité Zewo pour leur bonne coopération et leur adressons tous nos vœux de réussite pour leurs collectes de dons en 2017.

Nombre d'organisations avec 1 à 3 collectes



Nombre d'organisations par calendrier



Nombre de collectes par calendrier



Nombre de collectes par organisation figurant dans le calendrier des collectes



Les actions d'aide – bien intentionnées ou bien menées?

par Ruth Daellenbach



Image: srf.ch

Lorsque des personnes que nous connaissons réalisent de bonnes actions, collectent de l'argent et le font parvenir aux personnes dans le besoin directement sur place, nous les aidons volontiers car cette aide directe est souvent plus transparente pour nous. Mais l'engagement à titre privé comporte aussi des obstacles. Ruth Daellenbach, experte en matière de coopération internationale, nous en dit plus.

Les projets d'entraide issus d'initiatives privées sont appréciés. Par exemple, une classe de maturité organise un concert de soutien dans le cadre d'un projet d'une semaine. La recette est reversée à une ancienne élève qui a créé un jardin d'enfants au Kenya.

Ailleurs, trois amis du voisinage fondent une association pour soutenir un projet au Ghana. Celui-ci doit créer des emplois et favoriser ainsi le développement. Là aussi, le responsable du projet est une de nos connaissances et c'est, dans les deux cas, un facteur décisif:

comme nous connaissons personnellement les responsables des projets sur place, nous sommes convaincus que l'argent est bien utilisé.

L'aide privée revêt différentes formes

Il existe aussi une aide privée sous les feux de la rampe: après le tremblement de terre dévastateur à Haïti en 2010, par exemple, des célébrités comme la styliste Donna Karan ou l'acteur Sean Penn sont montés au créneau avec leurs propres actions hu-

«Une grande partie des œuvres de bienfaisance suisses connues aujourd'hui ont commencé par un engagement privé.»

manitaires. Tout comme les anciens présidents des États-Unis Bill Clinton et George W. Bush.

En termes de communication, ce sont eux qui ont été mis avant – et non les personnes qui avaient besoin d'aide. Ils ont utilisé leur nom et leur fortune pour agir.

L'aide privée regroupe une très vaste palette d'acteurs, d'actions et de formes d'organisation. La série documentaire de la SRF «Die Weltverbesserer» (ceux qui veulent rendre le monde meilleur) en montre trois exemples.

Ces actions sont toujours motivées en premier lieu par l'engagement personnel. La pauvreté et la misère interpellent.

Les gens veulent aider, agir eux-mêmes et directement, et ainsi faire changer les choses. Un franc donné – on le formule souvent ainsi – doit revenir intégralement et rapidement aux personnes nécessiteuses.

À l'inverse, on s'inquiète souvent de la lenteur des organisations d'entraide et du fait qu'on ne sait pas très bien ce qu'il advient finalement de l'argent.

Les projets d'aide privés sont souvent visibles et palpables. Leurs acteurs sont des personnes de confiance dans leur environnement et on voit ces bénévoles en action sur de nombreuses photos.

Cela crée un lien fort avec les donatrices et donateurs et renforce la confiance qu'ils font ce qu'il faut. Une grande partie des œuvres de bienfaisance suisses connues aujourd'hui ont d'ailleurs commencé de la même manière: un pionnier, une pionnière qui, face à la détresse et la misère, a agi, cherché des personnes animées par la même volonté

et mis sur pied des programmes d'aide. Ils ont fait bouger les choses et de leur initiative sont nées des organisations qui se sont construites et développées pendant des années et des décennies.

Ceux qui ont pour ambition d'apporter une aide efficace à long terme doivent se poser une série de questions essentielles:

• **Aujourd'hui et demain**

Ma participation contribue-t-elle à améliorer une situation à moyen terme, ou s'agit-il avant tout d'éradiquer aujourd'hui la famine dont souffrent les personnes dans le besoin? Dans le deuxième cas, l'aide à la survie est toujours nécessaire à court terme. Mais les actions d'aide efficaces impliquent de savoir dès le début quel type d'aide sera nécessaire lorsque la faim sera apaisée.

• **Les personnes sont des acteurs responsables**

Considérons-nous les personnes que nous souhaitons aider seulement comme des victimes à plaindre ou voyons-nous en elles des individus autonomes qui peuvent tout à fait prendre leur destin en main et sont les mieux à même de savoir ce dont ils ont besoin? Dans le premier cas, elles restent dépendantes de mon aide. Dans le second cas, la question suivante se pose: de quoi ont-elles réellement besoin et quelles sont leurs propositions et leurs initiatives? De quelles ressources disposent-elles sur place? Et comment puis-je



À PROPOS DE L'AUTEUR

Ruth Daellenbach (*1954) est experte dans le domaine de la coopération internationale, avec une formation complémentaire en gestion des organisations à but non lucratif. Elle possède une longue expérience dans le travail avec des œuvres de bienfaisance et des organisations de la société civile en Suisse et à l'étranger. Depuis 2013, elle exerce la fonction de conseillère en coopération internationale.

me mettre en retrait pour renforcer et soutenir leurs initiatives?

• **Ce qui fait la différence**

Mon aide crée-t-elle une valeur ajoutée – par exemple, en permettant aux personnes d'apprendre quelque chose de nouveau, qu'elles peuvent poursuivre et faire évoluer elles-mêmes dans la durée?

Où parce que ces personnes ont pu nouer des contacts et s'intégrer dans des réseaux qui les aident à mieux mettre en œuvre leurs souhaits et à faire valoir leurs droits?

• **Les ressources**

Que se passe-t-il si ma source de financement – ou mon énergie – s'épuise? Mon aide a-t-elle alimenté «un puits sans fond» parce que les besoins sont, de toute façon, toujours plus grands que les possibilités d'aider, ou l'action initiée peut-elle être durable?

Enfin, il s'agit aussi de ne pas provoquer de dommages non souhaités en fournissant une aide bien intentionnée. Une distribution de produits de première nécessité mal effectuée ou inéquitable, par exemple, peut entraîner de nouveaux conflits et affecter lourdement la com-

munauté concernée. Dans ce cas, l'aide est un cadeau empoisonné, désastreux pour ceux qui la reçoivent! C'est là un défi majeur, surtout dans l'aide d'urgence spontanée et surtout lorsque les bénévoles ne connaissent pas suffisamment les lieux et les personnes qu'ils veulent soutenir et sont mal informés sur leur culture et sur le contexte.

«Do no harm» – ne pas nuire – est la devise appliquée par les experts. Les autres questions soulevées se rapportent à des principes comme la participation, l'ancrage local, les partenariats et la durabilité.

Des organisations d'aide reconnues se rangent derrière ces principes et s'engagent par ailleurs à rendre compte de leur travail. Les donateurs et donatrices, ainsi que le public, peuvent consulter leurs rapports et comptes annuels sur leurs sites Internet et savoir comment leur argent a été utilisé, de manière professionnelle et au profit des personnes concernées.

Les actions privées ont sans aucun doute un certain intérêt, en raison de leur spontanéité, des photos et parfois aussi des innovations auxquelles elles donnent lieu. L'engagement personnel de leurs acteurs fascine et mobilise des donatrices et donateurs.

En revanche, l'histoire des ONG établies montre qu'après la phase pionnière – lorsque le travail doit continuer – vient toujours une phase d'organisation, qui pose le travail sur une base solide. Et dans tous les cas, il convient de garder à l'esprit qu'il existe des normes pour une aide efficace – certaines, d'une importance capitale, sont abordées ci-dessus. Si elles sont respectées, les donatrices et les donateurs peuvent s'attendre à ce que leur contribution compte plus que la fameuse goutte d'eau dans la mer. Et les personnes concernées peuvent être certaines que l'initiative lancée avec beaucoup d'engagement correspond à leurs besoins et peut continuer sur la bonne voie d'une collaboration.

«DIE WELTVERBESSERER»

CEUX QUI VEULENT RENDRE LE MONDE MEILLEUR



Rendre le monde meilleur: c'est ce qui unit les protagonistes de la nouvelle série en cinq parties de la SRF «Die Weltverbesserer».

Vous trouverez des informations complémentaires sur cette série d'émissions sur > <http://www.srf.ch/sendungen/weltverbesserer/uebersicht>

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

Faites-nous part de votre avis par e-mail à info@zewo.ch en mentionnant dans l'objet «Die Weltverbesserer».

> info@zewo.ch

Les bulletins de versement disparaissent!

Et maintenant?



Il y a cinq ans, les banques ont annoncé qu'un code QR serait utilisé à l'avenir dans les transactions de paiement. Les données contenues dans ce code figurant sur le bulletin de versement peuvent être lues par un smartphone et traitées numériquement. L'introduction du système prend toutefois du retard. Nous avons interrogé Madame Bertossa de SIX Interbank Clearing sur les tenants et les aboutissants de ce projet, ainsi que sur ses perspectives.

Madame Bertossa, pourquoi l'instauration des nouveaux bulletins de versement a-t-elle pris du retard?

Le bulletin de versement avec code QR présenté en 2015 doit être remanié pour tenir compte de la numérisation croissante, des besoins du marché et des exigences à venir en matière de réglementation.

Qu'est-ce qui a changé?

En raison d'exigences supplémentaires, le contenu des données du code QR prévu doit être considérablement rallongé. Ce code QR ne peut plus être placé sur le bulletin de versement.

Qu'est-ce que cela signifie?

Cela signifie que le code QR aura des dimensions supérieures et remplacera les bulletins de versement actuels.

Comment doit-on se représenter concrètement la nouvelle solution?

L'objectif de la nouvelle solution est de continuer à couvrir toutes les exigences de base du bulletin de versement rouge et du bulletin de versement avec un numéro de référence (BVR). La nouvelle feuille de route pour la mise en place du code QR devrait être communiquée en avril 2017. Il y aura un délai de transition jusqu'à la suppression des bulletins de versement actuels.

Pour les organisations qui collectent des dons, le bulletin de versement est essentiel. Il est joint aux appels aux dons, aux envois en masse et aux autres publications. Que devront faire ces organisations à l'avenir?

La nouvelle solution est en cours d'élaboration. Les principales caractéristiques du bulletin de versement prévu jusqu'ici,

notamment l'utilisation systématique du numéro international IBAN et le remplacement de la ligne de code par le code QR, n'ont pas changé.

Lors de l'élaboration des spécifications, on s'attache à répondre au plus grand nombre possible d'exigences.

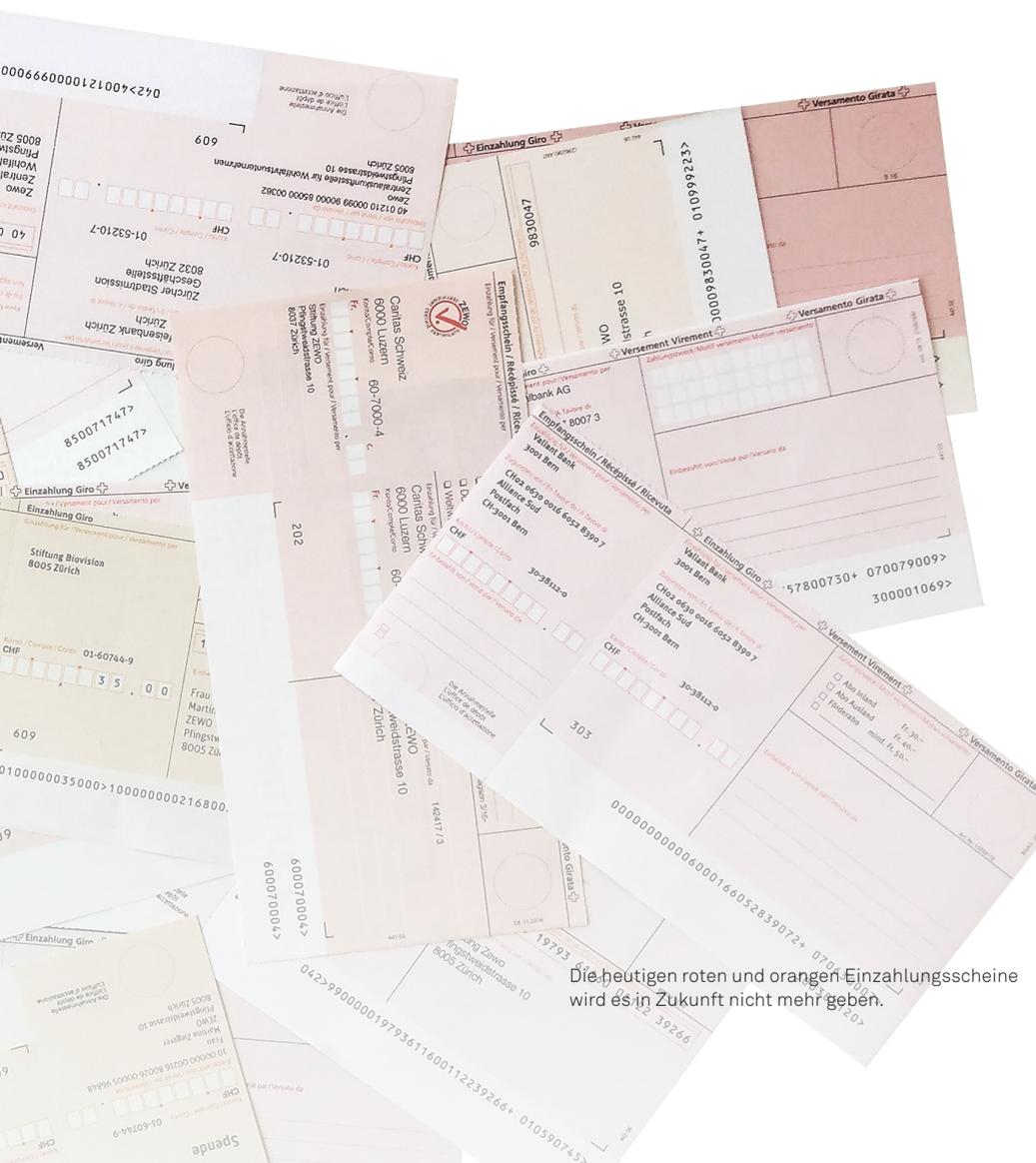
Des informations détaillées concernant la nouvelle solution devraient être communiquées en avril 2017.

Que doivent faire les donatrices et les donateurs qui souhaitent effectuer un don par virement sur le compte d'une œuvre de bienfaisance ou en espèces au guichet de la banque ou de la Poste?

Avec la nouvelle solution, il sera toujours possible de déposer physiquement des ordres de paiement à la banque ou de procéder à des paiements au guichet de la Poste.

Quelles sont les modifications à effectuer par les organisations qui collectent des dons dans leur système informatique?

L'harmonisation du trafic des paiements se déroulera en deux étapes. La première étape est la migration vers la norme



Die heutigen roten und orangen Einzahlungsscheine wird es in Zukunft nicht mehr geben.

ISO 2022 (p. ex. l'introduction du numéro IBAN). Celle-ci doit s'effectuer indépendamment de l'instauration du code QR en remplacement des bulletins de versement actuels et se terminer d'ici la fin du premier semestre de 2018. La migration vers la norme ISO 2022 doit donc impérativement continuer à avancer.

Et la deuxième étape?

La deuxième étape est le passage au code QR. Elle aura lieu ensuite. La nouvelle feuille de route sera communiquée en avril 2017. On aura alors une meilleure visibilité sur les aspects que les œuvres de bienfaisance devront prendre en compte lorsqu'elles imprimeront leurs appels aux dons à l'avenir.

Quels sont les avantages de la nouvelle solution pour les donatrices et les donateurs?

Le code QR présente un avantage: le processus de paiement peut être déclenché en quelques clics, à tout moment et partout, via un smartphone.

Et quels en sont les inconvénients?

La nouvelle solution est en cours d'élaboration. Il est donc impossible de parler des éventuels inconvénients.

Quels sont les avantages et les inconvénients de la nouvelle solution pour les œuvres de bienfaisance?

Les informations relatives au nouveau code QR seront communiquées en avril 2017.

Madame Bertossa, nous vous remercions pour cet entretien et reviendrons vers vous en avril 2017.

OÙ TROUVER DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES?

Des informations sur l'harmonisation du trafic des paiements et sur le code QR sont disponibles ici:

> www.paymentstandards.ch

À QUI POUVEZ-VOUS ADRESSER VOS QUESTIONS?



Image: droits réservés

Contact

Maya M. Bertossa
Responsable de projet
communication
PaymentStandards.CH
SIX Interbank Clearing AG
Hardturmstrasse 201
Postfach
8021 Zurich

> info@paymentstandards.ch

NORME ISO 2022

Vous trouverez ici de plus amples informations sur le passage à la norme ISO 2022:

> www.iso-2022.ch

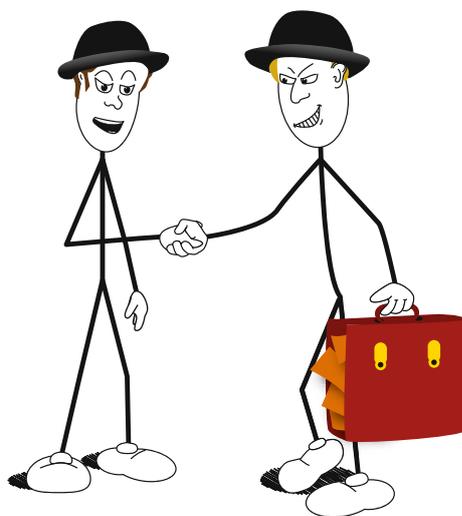
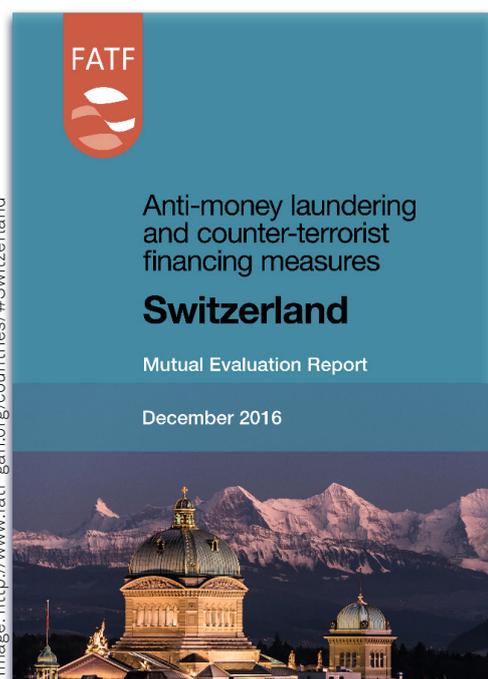
VOS QUESTIONS OU VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSENT

Envoyez-nous votre message par e-mail à info@zewo.ch en mentionnant dans l'objet «Nouveau bulletin de versement».

> info@zewo.ch

Publication du nouveau rapport d'évaluation mutuelle de la Suisse par le GAFI

Les organisations à but non lucratif sont-elles suffisamment sensibilisées aux questions de la lutte contre le blanchiment d'argent et du financement du terrorisme?



Le Groupe d'action financière (GAFI) a publié le 7 décembre 2016 le quatrième rapport d'évaluation mutuelle de la Suisse. La Zewo a participé, avec SwissFoundations et proFonds, à l'audition avec les experts du GAFI en mars 2016 et restera en contact avec les autorités. Nous avons demandé à l'ambassadeur Alexander Karrer, responsable du rapport d'évaluation de la Suisse au Département fédéral des finances, ce qu'il pensait des résultats.

Monsieur Karrer, êtes-vous satisfait des conclusions de l'évaluation pour la Suisse?

La Suisse obtient un bon résultat d'ensemble, supérieur à la moyenne des pays déjà évalués. En ce qui concerne l'évaluation de l'efficacité, élément essentiel de l'audit du GAFI, la Suisse présente de bons résultats dans sept domaines thématiques sur les onze étudiés. Pour ce qui est de la conformité technique, la Suisse a obtenu de bonnes notes pour 31 recommandations sur 40. Le GAFI n'a constaté

aucune insuffisance significative dans le dispositif. La recommandation numéro 8 du GAFI sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme s'adresse aux organisations à but non lucratif.

Qu'a révélé l'audit à ce sujet?

Dans le cadre de la lutte contre les abus d'organisations à but non lucratif, certaines insuffisances ont été constatées du point de vue de la conformité technique. Les mesures prises par la Su-



ALEXANDER KARRER

Secrétaire d'État suppléant et chef de la Division multilatérale au secrétariat d'État aux questions financières internationales, DFF

FONDATIONS EN SUISSE

~17 000 fondations



~4000 fondations de prévoyance

~9000 fondations d'utilité publique actives au niveau régional ou local

~4000 fondations d'utilité publique actives au niveau national ou international

dont ~3 000 (20%) avec un capital > 3 mio CHF

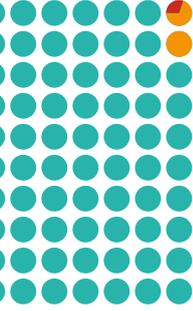
Source: Registre du commerce, CEPS Université de Bâle

ASSOCIATIONS EN SUISSE

RISQUE

~80000 associations

~78 000 (97,5%) <100 000 CHF dons/an



~2000 (2,5%) >100 000 CHF dons/an
dont ~1700 actives en Suisse
dont ~300 totalement ou partiellement actives au niveau international

Source: VMI, Université Fribourg, évaluation détaillée «Der Dritte Sektor der Schweiz, CNP-Projekt» 2008

CONTRÔLE LÉGAL

Registre du commerce
17 000 fondations
8000 associations

• Obligation d'inscription pour les fondations art. 52 et 81 CC

• Contrôle ordinaire 727 CO pour fondations de grande taille (20 mio CHF total au bilan / 40 mio CHF chiffre d'affaires / 250 EPT)
• Contrôle restreint 727a CO toutes les autres fondations d'utilité publique

• 4000 fondations de prévoyance sous surveillance cantonale des fondations
• 4000 fondations d'utilité publique sous surveillance fédérale des fondations
• 9000 fondations d'utilité publique sous surveillance cantonale des fondations

• Fondations exonérées d'impôt pour cause de but public ou d'utilité publique

Obligation d'inscription pour les associations 61 CC qui

- exercent une industrie en la forme commerciale pour atteindre leur but
- doivent faire réviser leurs comptes 69b CC

Associations inscrites volontairement

- Contrôle ordinaire 69b, al.1 CC pour associations (10 mio CHF total au bilan / 20 mio CHF chiffre d'affaires / 50 EPT)
- Contrôle restreint 69b, al.2 CC si exigé par un membre responsable individuellement
- Selon statuts ou sur décision de l'Assemblée générale 69b, al.4 CC

- Toutes les associations: Assemblée générale 65 CC

- Associations exonérées d'impôt pour cause de but public ou d'utilité publique

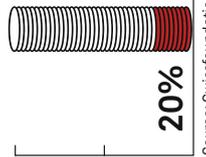
Sources: publications de services étatiques

AUTOREGULATION

Montant global distribué par les fondations d'utilité publique



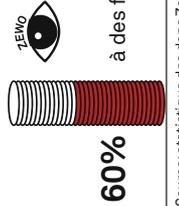
env. 1,5 à 2 mia CHF



20% par les fondations affiliées à Swissfoundations



env. 1,7 mia CHF



Monitoring de la Zewo: collectes publiques de fonds par des organisations sans label Zewo



à des fondations ou associations avec

Source: Swissfoundations

Source: statistique des dons Zewo 2015

isse sont néanmoins considérées globalement comme efficaces, même si certains points doivent encore être améliorés.

De quels points s'agit-il?

Les failles ont principalement trait au manque de transparence des associations et à une sensibilisation insuffisante des organisations à but non lucratif par les autorités compétentes en ce qui concerne le risque lié au financement du terrorisme.

Que prévoient maintenant les autorités?

Le Département fédéral des finances (DFF) analysera les mesures dans le cadre

du Groupe interdépartemental de coordination sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (GCBF), s'exprimera sur les prochaines étapes et soumettra une proposition à ce sujet au Conseil fédéral en 2017.

Quelle est l'étape suivante?

La Suisse présentera son premier rapport de suivi en février 2018. Au bout de cinq ans, les États seront par ailleurs soumis à un audit de suivi sur les principales insuffisances.

À PROPOS DU GAFI/FATF

Le Groupe d'action financière (GAFI) est un organisme intergouvernemental créé en 1989 lors du sommet du G7. Le GAFI se compose actuellement de 37 membres, parmi lesquels deux organisations régionales (la Commission européenne et le Conseil de coopération du Golfe), et de neuf organisations régionales associées avec des structures et des fonctions similaires à celles du GAFI. Une vingtaine d'organisations et d'États en font également partie en tant qu'observateurs (notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international). La Suisse est membre fondateur du GAFI.

Recommandations portant sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Le GAFI a élaboré 40 recommandations qui constituent la norme internationale en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive. Les recommandations du GAFI, établies en 1990, ont été révisées en 1996, 2001, 2003 et 2012 afin de garantir leur pertinence. Le GAFI surveille les progrès réalisés par ses membres dans la mise en œuvre des recommandations par le biais d'évaluations mutuelles (peer reviews).

Les 40 recommandations du GAFI doivent être suivies par tous les pays du monde. Depuis 2014, une vingtaine d'États ont déjà été examinés par le GAFI ou une organisation régionale sur la base des recommandations révisées en 2012. Les évaluations se poursuivront au cours des prochaines années.

> **Informations complémentaires sur:** <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-64837.html>

FATF GAFI Recommendation 8 Non-profit organisations

Countries should review the adequacy of laws and regulations that relate to non-profit organisations which the country has identified as being vulnerable to terrorist financing abuse. Countries should apply focused and proportionate measures, in line with the risk-based approach, to such non-profit organisations to protect them from terrorist financing abuse, including: (a) by terrorist organisations posing as legitimate entities; (b) by exploiting legitimate entities as conduits for terrorist financing, including for the purpose of escaping asset-freezing measures; and (c) by concealing or obscuring the clandestine diversion of funds intended for legitimate purposes to terrorist organisations.

> http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/recommendations/pdfs/FATF_Recommendations.pdf

voir page 13

Interpretive note to Recommendation 8 (Non-profit organisations)

> http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/recommendations/pdfs/FATF_Recommendations.pdf

voir page 54 – 59

International Standards
on combating money laundering and the
financing of
terrorism & proliferation

The FATF Recommendations



published 2012, updated October 2016

Dons sécurisés avec SwissSign

Les organisations à but non lucratif suisses bénéficient de certificats SSL SwissSign gratuits pour le cryptage de leurs sites web d'appels aux dons



image: Website Swissign.com

SwissSign propose aux organisations à but non lucratif suisses de crypter gratuitement leurs sites de dons en ligne au moyen d'un certificat SSL Silver.

Grâce au cryptage SSL, ces sites web resteront, en 2017 aussi, garants de la confiance des internautes désireux de faire un don. Avec la version 56 du navigateur Chrome, Google signalera comme étant non sécurisés les sites sans cryptage échangeant des mots de passe et des informations sur les cartes de crédit, et ce dès l'an prochain. L'initiative de SwissSign fait en sorte que les organisations à but non lucratif en aient conscience et puissent se protéger sans frais.

La confiance au centre

«SwissSign loves to keep you safe – en notre qualité d'entreprise suisse, nous souhaitons apporter une contribution à la sécurité et à la confiance sur Internet sur le marché national», déclare Markus Venetz, Head of Certificate Services de SwissSign. «Les organisations à but non lucratif suisses et SwissSign ont un point

commun: la confiance est au centre de leur réussite.»

Certificats SSL pour une sécurisation de l'accès

Les certificats SSL garantissent aux internautes le respect de leur sphère privée et la protection des données grâce à la sécurisation de l'accès par cryptage. Les certificats SSL protègent contre le phishing et les attaques «man in the middle». En outre, ils augmentent la visibilité du site, car le classement de Google attribue une meilleure évaluation aux sites dotés d'un cryptage SSL/TLS qu'aux sites qui en sont dépourvus. Les certificats SwissSign SSL Silver offrent une protection de base avantageuse et sont rapidement émis grâce à leur validation de domaine.

INFORMATION

La sécurité des processus d'e-business repose sur des identités numériques dignes de confiance prenant la forme de certificats numériques.

SwissSign fait partie des principaux fournisseurs de services simples d'utilisation qui impliquent l'attribution d'identités numériques dignes de confiance. La société propose des certificats numériques pour les serveurs et appareils – certificats SSL et Device – en tant que produits individuels ou services Managed PKI à destination des personnes physiques, des autorités et des entreprises. Parmi les autres offres SwissSign, on compte des services d'horodatage et de signature. SwissSign est une entreprise de La Poste et est membre du label «swiss made software».

> <https://www.swissign.com/fr/jesuispret>



ZEWO

Pfingstweidstrasse 10 | 8005 Zurich
info@zewo.ch | www.zewo.ch
T 044 366 99 55